



# RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO DE LA COMMUNE DE GROSSETO-PRUGNA PORTICCIO

## **\*\*Article 1 : Thème du concours photo\*\***

La commune de Grosseto Prugna Porticcio lance un concours photo intitulé "Feu d'artifice du 13 juillet". Ce concours a pour but de capturer et partager des moments uniques de cet événement à travers l'œil de photographes amateurs. Les participants sont invités à soumettre des photos représentant la beauté et la singularité de ce spectacle.

## **\*\*Article 2 : Conditions de participation\*\***

La participation est gratuite et ouverte à tous les photographes, quel que soit leur âge. Les mineurs doivent obtenir l'accord de leur représentant légal, qui devra fournir une autorisation écrite disponible dans le formulaire d'inscription à la fin de ce règlement. Les personnes impliquées dans l'organisation du concours ne sont pas autorisées à participer.

## **\*\*Article 3 : Critères de soumission\*\***

Chaque participant doit être l'auteur de la photo soumise et ne peut présenter qu'une seule photo pour le concours.

Les critères de soumission sont les suivants :

- Les photos doivent être prises sur le territoire de la commune de Grosseto Prugna Porticcio.
- Les photos doivent être en format numérique avec une qualité optimale.

## **\*\*Article 4 : Soumission des photos\*\***

Pour participer, les candidats doivent :

1. S'abonner au compte Instagram de la mairie et du Comité Miss Corse @misscorseoff
2. Poster une photo du feu d'artifice du 13 juillet sur Instagram avec la légende comme suit et en mentionnant le compte Instagram de la Mairie : **« Je participe au concours photo de la mairie de @grossetoprugnaporticcio pour gagner mes places pour l'élection Miss Corse ».**
3. Envoyer sa candidature par mail avec la photo du feu d'artifice pour le concours, ses coordonnées (nom, prénom, date de naissance, adresse, numéro de portable et mail) et ce règlement signé ; à l'adresse suivante : communication@mairie-gpp.corsica
4. la Mairie repostera toutes les photos candidates sur son propre compte au même moment afin que chacun bénéficie du même temps imparti pour récolter des « like ».
5. les candidatures devront être soumises au plus tard le 20 juillet à 12H00.

La photo la plus likée sur le compte Instagram de la Mairie au 26 juillet sera imprimée en format A0 et exposée dans un (ou plusieurs) espace(s) public(s) de la commune jusqu'à la fin de la saison estivale. Le gagnant recevra également des places pour l'élection de Miss Corse et une photo avec la gagnante de l'élection et Miss France 2024.



### **\*\*Article 5 : Droits sur les photos\*\***

En participant, chaque candidat confirme être l'auteur de la photo soumise et déclare que les droits de celle-ci ne sont pas détenus par des tiers. Les participants cèdent gratuitement à la commune le droit d'utiliser et de reproduire leur photo sur divers supports (site Internet, page Facebook, Instagram et autres supports digitaux) pendant 100 ans, en mentionnant l'identité du photographe. Aucune rémunération ne sera exigée pour l'utilisation non commerciale des photos par la commune. La commune se réserve le droit de modifier, recadrer ou commenter les photos utilisées.

### **\*\*Article 6 : Respect du droit à l'image\*\***

Les participants garantissent que les photos soumises n'enfreignent pas les droits à l'image des tiers et qu'ils ont obtenu toutes les autorisations nécessaires. Les photos ne doivent pas porter atteinte à la vie privée ni contenir de contenus diffamatoires, discriminatoires, injurieux, pornographiques, racistes ou illégaux.

### **\*\*Article 7 : Sélection des photos\*\***

Chaque participant est autorisé à soumettre une seule photo. Cette photo doit respecter les critères mentionnés dans l'article 3, faute de quoi elle sera disqualifiée. La photo gagnante sera celle qui aura obtenu le plus de mentions "j'aime" sur le compte Instagram de la mairie à la date fixée (20/07/24 à 12H00)

### **\*\*Article 8 : Annonce des résultats et récompenses\*\***

Les résultats seront publiés sur les pages Facebook et Instagram de la Ville de Grosseto Prugna Porticcio, sur le site Internet de la commune après l'annonce officielle et surtout tout autre support que la commune souhaite utiliser.

La photo gagnante sera exposée en mairie et dans un lieu public choisi par la municipalité jusqu'à la fin de la saison estivale. Le/la gagnant(e) se verra offrir des places pour l'élection de Miss Corse le 29 juillet à Porticcio ainsi qu'une photo avec la gagnante du concours et Miss France.

### **\*\*Article 9 : Annulation du concours\*\***

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le concours à tout moment, sans compensation pour les participants.

### **\*\*Article 10 : Acceptation du règlement\*\***

L'inscription au concours implique l'acceptation complète de ce règlement et des décisions des organisateurs, qui sont définitives et sans appel. Le non-respect de ce règlement entraînera l'exclusion du concours.

### **\*\*Article 11 : Disponibilité du règlement\*\***



Le règlement est disponible en ligne sur le site Internet de la Ville de Grosseto Prugna Porticcio.

**\*\*Article 12 : Données personnelles des participants\*\***

Les informations personnelles des participants pourront être traitées par voie informatique. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, chaque participant a le droit d'accéder, de rectifier ou de supprimer ses données personnelles en envoyant un courrier à la Mairie de Grosseto Prugna Porticcio. En participant, le gagnant autorise l'organisateur à utiliser son nom, prénom et image sans compensation autre que le prix gagné.

**\*\*Article 13 : Litiges\*\***

Toute question relative à l'application ou à l'interprétation du présent règlement, ou non prévue par celui-ci, sera tranchée par les organisateurs.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et souhaite participer au concours photos organisé par la mairie de Grosseto Prugna Porticcio.

Fait le : ...../...../..... à .....

Signature du participant :



**\*\*AUTORISATION PARENTALE POUR LES PARTICIPANTS MINEURS\*\***  
**«Concours photo : Feu d'artifice du 13 juillet »**

Je soussigné : .....

En qualité de : .....

Représentant légal de : .....

Demeurant au : .....

J'autorise..... à participer au concours de photographies « Feu d'artifice du 13 juillet » organisé par la Mairie de Grosseto Prugna Porticcio.

Je certifie disposer de l'autorité parentale et avoir pris connaissance du règlement de ce concours et en accepte, de façon expresse et sans réserve, tous les termes.

Fait le : ...../...../..... à .....

Signature du représentant légal :